

On conçoit que tous ces droits, que cette immense autorité devaient faire rechercher singulièrement les admissions dans le sein de l'église de Lyon; les rois de France, eux-mêmes, ne dédaignaient pas l'honneur d'en être les premiers chanoines (1). Mais on exigeait des postulants en général des conditions qu'il n'était pas facile de remplir. Depuis le milieu du XV^e siècle, tout chanoine devait être régnicole; et dès une époque bien plus reculée, il devait faire preuve de seize quartiers ou cinq degrés de noblesse, tant de père que de mère, le récipiendaire comptant pour un degré. Il devait en outre faire une première résidence dont on l'exemptait rarement. Les chanoines de Saint-Jean avaient été maintenus par plusieurs arrêts du parlement et du conseil, dans le droit de prendre la qualité de comte de Lyon, tant en nom collectif que chacun en particulier, et cela sur le fondement de l'ancienne souveraineté qu'ils avaient eue dans la ville, conjointement avec l'archevêque (2). Ils officiaient la mitre en tête, portaient habituellement l'habit de pourpre des leudes du moyen-âge, et se dispensaient de se prosterner pendant l'élévation du St-Sacrement, usage qui choqua, dit-on, Louis XIV, à son passage à Lyon.

Le Chapitre avait ses armoiries spéciales consistant en un écu de gueules au griffon d'argent et au lion d'or affrontés. Enfin, des lettres patentes de Louis XV données à Versailles, au mois de mars 1745, enregistrées au parlement le 7 avril suivant, y ajoutèrent le droit de porter au col un cordon, rouge de feu, liséré de bleu céleste, soutenant une croix à huit pointes, émaillée de blanc, bordée d'or, cantonnée dans chaque angle d'une fleur de lis d'or, les pointes de la croix jointes par quatre couronnes de comte d'or, perlées d'argent; au milieu, une médaille de gueules, et Saint-Jean-Baptiste sur une terrasse de sinople avec la légende: **PRIMA SEDES GALLIARUM**. Sur le revers de la croix, était un Saint-Etienne lapidé, avec cette légende: **ECCLESIA COMITUM LUGDUNI** (3).

(1) Charles VII, François I, Louis XIII, Louis XIV.

(2) Clapasson, *Description de Lyon*, p. 242.

(3) *Art du Blason*; Lyon, Bruyset-Ponthus, 1770.